

Mucapur-RS **No Change Service!**

Version 04.00 Date de révision 01.09.2015

Date de dernière parution 01.04.2014

Date de la première version publiée

01.04.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Mucapur-RS

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur : Schülke & Mayr AG
Sihlfeldstr. 58
8003 Zürich
Suisse
Téléphone: +41444665544
Téléfax: +41444665533
mail.ch@schuelke.com
www.schuelke.com

Personne de contact : Application Department HI
+49 (0)40/ 521 00 544
ADHI@schuelke.com
(Schülke France SARL:+33-0149698378)
(Schülke & Mayr AG: +41-444665544)

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centre Suisse d'Information Toxicologique: 145 (24 h)
Numéro d'appel d'urgence : +41444665544
+49 (0)40 / 52 100 -0

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Cancérogénicité, Catégorie 2 H351: Susceptible de provoquer le cancer.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Nocif R40: Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
Carc.Cat.3: Cancérogène, Catégorie 3

2.2 Éléments d'étiquetage


|| Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Mucapur-RS *No Change Service!*

Version 04.00 Date de révision 01.09.2015

Date de dernière parution 01.04.2014

Date de la première version publiée
01.04.2014

Pictogrammes de danger	:	
Mention d'avertissement	:	Attention
Mentions de danger	:	H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H351 Susceptible de provoquer le cancer.
Conseils de prudence	:	P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux. P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

5064-31-3 Nitrotriacétate de trisodium

Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux	:	Étiquetage conformément au Règlement 648/2004: (5 - 15 % NTA (acide nitrotriacétique) et sels, 5 - 15% Polycarboxylates, 5 - 15 % Phosphonates, < 5% agents tensioactifs anioniques, < 5 % tensioactifs non ioniques, parfums)
--	---	--

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulative et toxique (PBT).

Pas de dangers particuliers connus.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution des substances suivantes avec des additifs inoffensifs.

Composants dangereux

Nom Chimique	Index-Numéro No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistre- ment	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
Nitrotriacétate de trisodium	607-620-00-6 5064-31-3 225-768-6 01- 2119519239- 36-XXXX	Xn; R22 Xi; R36 Xn; R40	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 Carc. 2; H351	5 - 15 %
Cumènesulfonate de sodium	28348-53-0 248-983-7	Xi; R36	Eye Irrit. 2; H319	< 5 %
Alkyl-	111905-53-4	Xi; R36/38	Eye Irrit. 2; H319	<= 1 %

Mucapur-RS No Change Service!

Version 04.00 Date de révision 01.09.2015

Date de dernière parution 01.04.2014

Date de la première version publiée
01.04.2014polyéthylèneglykol-
polybutylenglycoléther

Polymer

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
 En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau.
 En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
 En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir. Boire de l'eau par mesure de précaution. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Traiter de façon symptomatique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche, Dioxyde de carbone (CO₂), Jet d'eau pulvérisée, Mousse
 Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Pas d'information disponible.
 Risque spécifique de la substance ou du produit lui-même, de ses produits de combustion ou des gaz dégagés : Oxydes de carbone, Oxydes d'azote (NO_x)

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Mucapur-RS **No Change Service!**

Version 04.00 Date de révision 01.09.2015

Date de dernière parution 01.04.2014

Date de la première version publiée

01.04.2014

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyageMéthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).**6.4 Référence à d'autres sections**

voir section 8 + 13

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les vapeurs.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Tenir à l'écart de la chaleur. Protéger du rayonnement solaire. Conserver le récipient bien fermé.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de matières à signaler spécialement.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : aucun

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nitrilotriacétate de trisodium : Utilisation finale: Travailleurs, Voies d'exposition: Inhalation, Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets systémiques, Effets locaux, Valeur: 5,25 mg/m3

Mucapur-RS *No Change Service!*

Version 04.00 Date de révision 01.09.2015

Date de dernière parution 01.04.2014

Date de la première version publiée
01.04.2014

	Cumènesulfonate de sodium	: Utilisation finale: Travailleurs, Voies d'exposition: Inhalation, Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques, Effets locaux, Valeur: 3,5 mg/m ³
		: Utilisation finale: Travailleurs, Voies d'exposition: Contact avec la peau, Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques, Valeur: 7,6 mg/kg
		: Utilisation finale: Travailleurs, Voies d'exposition: Inhalation, Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques, Valeur: 53,6 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

	Nitrilotriacétate de trisodium	: Eau douce, Valeur: 0,93 mg/l
		: Eau de mer, Valeur: 0,093 mg/l
		: Sédiment d'eau douce, Valeur: 3,64 mg/kg
		: Sédiment marin, Valeur: 0,364 mg/kg
		: Station de traitement des eaux usées, Valeur: 540 mg/l
	Cumènesulfonate de sodium	: Utilisation/rejet intermittent(e), Valeur: 0,915 mg/l
		: Sol, Valeur: 0,182 mg/kg
		: Eau douce, Valeur: 0,23 mg/l
		: Utilisation/rejet intermittent(e), Valeur: 2,3 mg/l
		: Station de traitement des eaux usées, Valeur: 100 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux	: Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166
Protection des mains	: Protection contre les éclaboussures: Gants en caoutchouc nitrile jetables p.e. Dermatril (Épaisseur de la couche: 0,11 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection. Contact prolongé: Gants en caoutchouc nitrile p.e. Camatril (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,40 mm) ou gants en caoutchouc butyle p.e. Butoject (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,70 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection.
Protection respiratoire	: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
Mesures de protection	: Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux	: Éviter la pénétration dans le sous-sol.
-------------------	---

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	: liquide
Couleur	: jaune-orange
Odeur	: odorisé
Seuil olfactif	: non déterminé

Mucapur-RS **No Change Service!**

Version 04.00 Date de révision 01.09.2015

Date de dernière parution 01.04.2014

Date de la première version publiée
01.04.2014

Point d'éclair	: > 63 °C
Température d'auto-inflammabilité	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	: Non applicable
Inflammabilité	: Non applicable
Propriétés explosives	: Donnée non disponible
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible
pH	: 4,7 - 5,3, 20 °C, concentré 6,3, Concentration: 10,00 g/l, 20 °C
Point de fusion/point de congélation	: < 0 °C
Température de décomposition	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: > 100 °C,
Pression de vapeur	: Non applicable,
Densité de vapeur relative	: Non applicable
Densité	: 1,10 g/cm ³ , 20 °C
Densité relative	: Non applicable
Hydrosolubilité	: dans toutes les proportions, 20 °C
Viscosité, dynamique	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Non applicable

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) à notre connaissance.

10.4 Conditions à éviter

Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Bases

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune raisonnablement prévisible.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Mucapur-RS No Change Service!

Version 04.00 Date de révision 01.09.2015

Date de dernière parution 01.04.2014

Date de la première version publiée
01.04.2014**Produit**

Toxicité aiguë par voie orale	: Estimation de la toxicité aiguë: 3923 mg/kg, Estimation de la toxicité orale aiguë, conformément à la méthode de calcul décrite dans le SGH (Système Général Harmonisé), Partie 3, Chapitre 3.1
Toxicité aiguë par inhalation	: Estimation de la toxicité aiguë: > 50 mg/l, conformément à la méthode de calcul décrite dans le SGH (Système Général Harmonisé), Partie 3, Chapitre 3.1
Toxicité aiguë par voie cutanée	: Estimation de la toxicité aiguë: > 15000 mg/kg, conformément à la méthode de calcul décrite dans le SGH (Système Général Harmonisé), Partie 3, Chapitre 3.1

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Composants:****Nitrilotriacétate de trisodium:**

Pas d'irritation de la peau, Lapin, Test de Draize

Cumènesulfonate de sodium:

Pas d'irritation de la peau, Lapin, OCDE ligne directrice 404

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglycoléther:

Irritation légère de la peau, Lapin, OCDE ligne directrice 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Produit**

Provoque une sévère irritation des yeux., Méthode de calcul

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Composants:****Nitrilotriacétate de trisodium:**

N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire. Cochon d'Inde, OCDE ligne directrice 406

Cumènesulfonate de sodium:

N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire. Test de Buehler, Cochon d'Inde, OCDE ligne directrice 406

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglycoléther:

Donnée non disponible

Mutagenicité sur les cellules germinales**Composants:****Nitrilotriacétate de trisodium:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

Cumènesulfonate de sodium:

Génotoxicité in vitro : Non mutagène dans le test d'Ames. Mutagenicité: Essai de mutation réverse sur Salmonella thyphimurium, avec ou sans activation métabolique, OCDE ligne directrice 471

Génotoxicité in vivo : non mutagénique, Test du micronucleus in vivo, Souris, Oral(e)

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Non mutagène dans le test d'Ames.

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglycoléther:

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Donnée non disponible

Cancérogénicité

Mucapur-RS *No Change Service!*

Version 04.00 Date de révision 01.09.2015

Date de dernière parution 01.04.2014

Date de la première version publiée
01.04.2014**Produit****||** Cancérogénicité - Evaluation : Susceptible de provoquer le cancer.**Toxicité pour la reproduction****Composants:****Nitrilotriacétate de trisodium:**Toxicité pour la reproduction : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.
- Evaluation

Tératogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur le développement du fœtus.

|| Cumènesulfonate de sodium:

Incidences sur le développement du fœtus : Rat, Oral(e), NOAEL: 3.000 mg/kg, NOAEL: 3.000 mg/kg

Toxicité pour la reproduction : étude scientifiquement injustifiée
- Evaluation

Tératogénicité - Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglycoléther:Toxicité pour la reproduction : Donnée non disponible
- Evaluation

Tératogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée**Composants:****|| Cumènesulfonate de sodium:****||** Souris: NOAEL: 440 mg/kg, LOAEL: 1.300 mg/kg, Dermale, Peau, Toxicité subchronique**Toxicité par aspiration**

Donnée non disponible

Information supplémentaire**Produit**

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Composants:****Nitrilotriacétate de trisodium:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100 mg/l, 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua- : CE50 (Gammarus salinus (Amphipode)): 98 mg/l, 96 h

Mucapur-RS No Change Service!

Version 04.00 Date de révision 01.09.2015

Date de dernière parution 01.04.2014

Date de la première version publiée
01.04.2014

tiques

Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 91,5 mg/l, 72 h, Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.

|| Cumènesulfonate de sodium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 100 mg/l, 96 h, OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l, 48 h, OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l, 72 h, OCDE Ligne directrice 201

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglycoléther:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus): 1 - 10 mg/l, 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Donnée non disponible

Toxicité pour les algues : Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité**Composants:****Nitrilotriacétate de trisodium:**

Biodégradabilité : Facilement biodégradable.

|| Cumènesulfonate de sodium:

Biodégradabilité : Facilement biodégradable.

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglycoléther:

Biodégradabilité : Facilement biodégradable. OCDE ligne directrice 301F

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Composants:****Nitrilotriacétate de trisodium:**

Bioaccumulation : Espèce: Brachydanio rerio, 96 d, Facteur de bioconcentration (FBC): < 3, On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4). Ne s'accumule pas de manière significative dans les organismes.

|| Cumènesulfonate de sodium:

Bioaccumulation : Une bioaccumulation est peu probable.

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglycoléther:

Bioaccumulation : Une accumulation dans les organismes aquatiques est peu probable .

12.4 Mobilité dans le sol**Composants:****Nitrilotriacétate de trisodium:**

Mobilité : La substance ne s'évapore pas dans l'atmosphère à partir de la surface de l'eau. On ne s'attend pas à une absorption par le sol.

|| Cumènesulfonate de sodium:

Mobilité : On ne s'attend pas à une absorption par le sol.

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglycoléther:

Mobilité : La substance ne s'évapore pas dans l'atmosphère à partir de la surface de l'eau. Une absorption à la phase solide du sol est possible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Produit**

Mucapur-RS **No Change Service!**

Version 04.00 Date de révision 01.09.2015

Date de dernière parution 01.04.2014

Date de la première version publiée
01.04.2014

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulative et toxique (PBT).

12.6 Autres effets néfastes

Produit

Information écologique supplémentaire : aucun

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit selon le numéro d'élimination des déchets européen. (CED).

Emballages contaminés : Donner les emballages vides à une entreprise de recyclage.

Code d'élimination des déchets : CED 070601

Code d'élimination des déchets(Groupe) : Déchets de production, de préparation, de vente et de l'application (HZVA) de graisses, de lubrifiants, de savons, de détergents, de désinfectants et de produits pour la protection personnelle.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Mucapur-RS No Change Service!

Version 04.00 Date de révision 01.09.2015

Date de dernière parution 01.04.2014

Date de la première version publiée
01.04.2014**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- Réglementation sur les risques d'accident majeur impliquant des substances dangereuses : La Directive 96/82/CE ne s'applique pas
- Composés organiques volatils : aucun, Directive 2010/75/CE sur la limitation des émissions de composés organiques volatils
- : aucun, Suisse. Ordonnance sur les COV, Annexe II (Produits)
- Autres réglementations : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Exempt

SECTION 16: Autres informations**Texte complet pour phrases R**

- R22 : Nocif en cas d'ingestion.
R36 : Irritant pour les yeux.
R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.
R40 : Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

Texte complet pour phrase H

- H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H351 : Susceptible de provoquer le cancer.

Texte complet pour autres abréviations

- Acute Tox. Toxicité aiguë
Carc. Cancérogénicité
Eye Irrit. Irritation oculaire

Information supplémentaire

Les changements envers la dernière édition!!!

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Mucapur-RS **No Change Service!**

Version 04.00 Date de révision 01.09.2015

Date de dernière parution 01.04.2014

Date de la première version publiée

01.04.2014

que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.